

# VIVRE A HURE

LA GAZETTE 003

“ BIWE A HURE ”



HURE D' HIER



LE MAIRE ET LES CONSEILLERS VOUS PARLENT



FIN D' ANNEE 2020

DECEMBRE 2020

*J'AIME MA COMMUNE JE L'ANIME*

*'EYMI MA COUMUNE, L'ANIMI'*

## Hure en quelques chiffres

**513** habitants au 1er Janvier 2020

**75**

Le nombre de familles avec enfant(s) soit 32% des ménages

**118**

C'est le nombre d'habitants de moins de 18 ans vivant dans la commune (103 en 2007)

**13**

Le nombre de personnes de plus de 80ans vivant seules à leur domicile

**161**

Le nombre de retraités (155 en 2007)

Retrouvez nous sur facebook : [Mairie HURE](#)



Cela vous permet d'avoir en direct des informations.

Nous partageons avec vous les informations importantes concernant notre commune.

**Les numéros utiles :** comme annoncé dans le numéro précédent, nous préparons un recueil de numéros utiles pour les professionnels de la commune. Certains sont déjà revenus vers nous, vous pouvez encore le faire pour une parution début 2021. Quel que soit votre profession faites-vous connaître.

## Cela peut vous intéresser !

### Elections sénatoriales 2020 : Dimanche 27 septembre 2020

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège d'électeurs sénatoriaux, communément appelés "grands électeurs".

Le collège électoral est composé : des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux élus dans le département, ainsi que des conseillers de l'Assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le code électoral, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique, des conseillers départementaux, et des délégués des conseils municipaux qui représentent 95 % des quelques 162 000 grands électeurs au total.

Pour notre commune les représentants étaient : Mylène MORIN, Dounia GARCIA et Gilles OLLIVIER.

Sénateurs élus en Gironde : Alain CAZABONNE, Monique DE MARCOLVEC, Nathalie DELATTRE (vice-présidente du sénat), Hervé GILLE, Laurence HARRIBEY, Florence LASSARADE.

Nathalie DELATTRE et Florence LASSARADE sont venues rencontrer les élus de Hure avant l'élection.



Mairie de Hure : Tel 05.56.61.06.13

@ mail : [mairie@hure.fr](mailto:mairie@hure.fr)



Mairie Hure

## LES ELUS ONT LA PAROLE

Chers habitants,

Ce mois de décembre est l'occasion pour l'équipe municipale de vous présenter la dernière gazette de l'année 2020 dans la continuité des deux précédentes, même si ce n'est pas un bulletin trimestriel cette fois-ci.

A travers les articles présentés, vous allez ainsi prendre connaissance ou revoir les actions sur la commune puisque certaines ont été publiées sur la page Facebook de la mairie. La gazette permet de garder le lien avec ceux qui n'ont pas accès à ces nouveaux médias et d'apporter plus de précisions à l'ensemble des habitants.

Les sujets sont variés, pour mettre en avant la vie de la commune, les décisions communales en plus des délibérations prises par le conseil municipal (compte-rendu de ces dernières affichées à la mairie).

Durant la période écoulée depuis la dernière gazette, l'équipe municipale a continué à œuvrer pour la commune à un rythme plus lent que ce qu'elle avait escompté, puisque contrainte par les nouvelles mesures sanitaires à ne se réunir qu'en commissions délibérantes or fallait-il avoir matière à délibérer. Nous ne sommes qu'à la première étape du déconfinement progressif rendant plus simple les démarches avec les différents acteurs qui interviennent sur une commune. Nos idées, nos études vont donc donner matière à de nouveaux projets mis de côté pour l'instant.

Il n'empêche que notre constat de début de mandat à propos de l'éclairage public et de la voirie nous a permis de travailler avec les professionnels des secteurs concernés et différentes solutions nous ont été présentées en cette fin d'année. Ces études alliées à une analyse financière de la commune qui va être réalisée gratuitement par l'ingénierie départementale, nous permettront d'engager des changements notoires et pérennes pour le confort de tous, sans oublier le respect de notre territoire par notre démarche environnementale.

A ce sujet, nous comptons sur vous tous pour nous aider à la préservation de notre commune. N'hésitez pas à nous partager vos idées à ce sujet mais aussi sur tous les sujets qui vous intéressent et quel que soit votre âge.

Notre souhait, souvenez-vous, est de vous concerter. Nous commençons dans cette édition par vous soumettre divers logos dans le but que notre communication en soit dotée d'un pour 2021. Alors à vos votes !

Je m'adresse aussi à vous les plus jeunes, il est tout à fait possible de créer un conseil municipal des jeunes : lieu de débat, d'écoute et de participation à la vie communale par la consultation, la proposition et la concrétisation de projets sur des thèmes divers.

La période de fin d'année est habituellement propice aux réunions de famille, d'amis mais malheureusement il nous est encore demandé un effort pour lutter contre la propagation de ce virus, par le respect du confinement puis par le respect du couvre-feu si annoncé le 15 décembre, (excepté pour les 24 et 31 décembre 2020, pas de couvre-feu mais groupe restreint). C'est pourquoi, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de remplacer le traditionnel repas de début d'année par la distribution d'un panier garni de produits locaux à l'ensemble des habitants de plus de 62 ans.

Je n'aurai pas non plus le plaisir de vous adresser mes vœux pour 2021 en vous conviant à la salle des fêtes. Une autre manière de le faire est en cours d'étude.

L'ensemble de l'équipe municipale, les employés communaux et moi-même vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

**Mylène MORIN, Maire de HURE**



Avez-vous remarqué que depuis novembre vous apercevez plus de moustaches qu'à l'accoutumé ? C'est Movember !

Né en 2003 au fin fond de l'Australie, ce mouvement connaît de plus en plus de succès en France. Néanmoins il demeure encore trop peu connu du grand public. J'ai donc décidé de profiter de la tribune offerte aux élus pour vous en faire la publicité.

Si le mois d'octobre se nappes de rose pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein, chaque année en novembre, les hommes du monde entier sont invités à se laisser pousser la moustache dans le but de sensibiliser l'opinion publique et de lever des fonds pour la recherche.

Constatant que les hommes sont moins attentifs à leur santé que les femmes et que les maladies masculines demeurent taboues, le mouvement Movember est né. Le nom vient de la contraction de « mo », abréviation de moustache en anglais australien, et de « November » (novembre).

En novembre les hommes sont donc invités à se laisser pousser la moustache pendant 30 jours. Cette opération a pour but d'attirer l'attention sur les maladies masculines telles que le cancer de la prostate et de récolter des fonds pour la recherche médicale.

Pour participer il n'est pas forcément nécessaire de faire un don en argent. Vous pouvez tout simplement afficher votre soutien en portant fièrement, et malgré certains regards moqueurs, une moustache. La vie, parfois, ne tient qu'à un poil !

**Johnny LEGERE Conseiller municipal**



## -JOURNAL NUMÉRIQUE- PAGE 3

Le réseau très haut débit public



Cette carte montre le déploiement de la fibre sur notre commune. On peut voir les travaux en cours, et les études qui ont été engagées, notamment pour avoir la fibre en mode « aérien »

<https://www.girondehautmega.fr/carte-deligibilite>.

Visualiser les réseaux haut-débits

Mise à jour : 05/11/2020

Par adresse

Par commune

Saisissez votre adresse

Me localiser

Légende de la carte

Déploiement prévisionnel

1 Phase 1 : 2018 - 2020

2 Phase 2 : 2020 - 2022

3 Phase 3 : 2022 - 2024

Fibre optique (FttH / FttE)

Etude terrain en cours

Travaux déploiement en cours

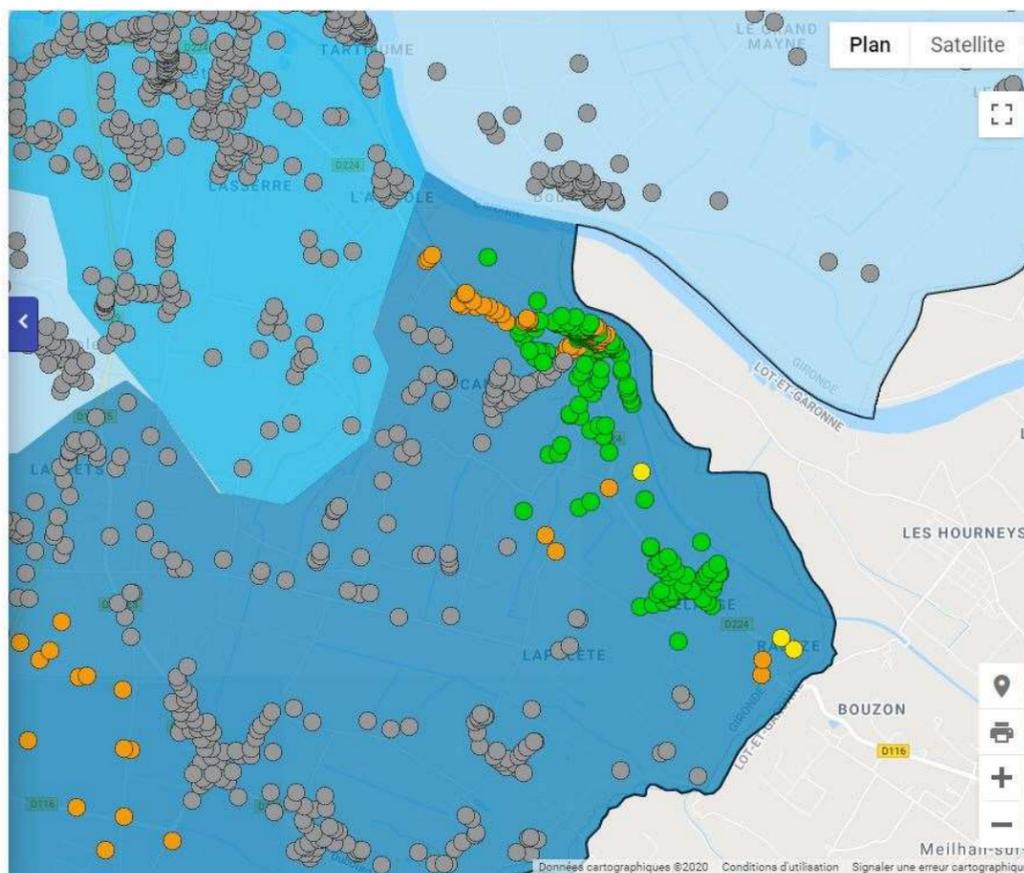
Raccordement en cours de finalisation

Disponible à la commercialisation

Fibre optique dédiée (FTTO)

Zone AMII

Zoomer pour afficher les points



Un cendrier de type « potelet » a été installé sur le parking de la plaine des sports et de la maternelle, afin de permettre aux parents de déposer leurs mégots avant de déposer ou récupérer leurs enfants. Les mégots seront collectés par la commune.



### EN QUOI SONT VALORISES LES MEGOTS ?

En fibre plastique, avec l'acétate de cellulose qui compose 80% du filtre du mégot.



Les platanes de la place du village ont été taillés par des professionnels. Par cette taille l'objectif est d'obtenir une structure artificielle de l'arbre pour créer une voûte de protection en période estivale. Après plusieurs tailles régulières nous devrions obtenir les formes désirées.

Lors d'un élagage, la sécurité est primordiale. La commune n'ayant pas le matériel adéquat ni le savoir-faire, il nous a semblé plus raisonnable de faire appel à une entreprise locale.



Une table de ping pong en béton a été installée près du terrain de tennis



### Journée nationale du 11 novembre 2020 relative à la commémoration de la Victoire et de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France

Comme ce fût malheureusement le cas pour la dernière cérémonie de commémoration du 8 Mai 1945, cet hommage s'est déroulé dans la plus stricte intimité.

<b>ARTIGENAVE François</b> 13/06/1878	20/10/1915	<b>JOFFRE Bernard Albert</b> 04/04/1887	26/09/1918
<b>BABIN Etienne</b> 10/08/1881	09/03/1916	<b>JOSSOME Jean-René</b> 20/11/1884	01/11/1918
<b>BEZIADE Paul</b> 02/04/1890	10/05/1917	<b>LABADIE Jean</b> 09/03/1885	16/02/1915
<b>BIRELEAU Jean</b> 24/10/1894	15/07/1916	<b>LARRUE Etienne</b> 14/02/1891	01/10/1914
<b>BLANCHARD Maxime</b> 18/11/1886	24/08/1918	<b>LAURANS Jacques-Joseph</b> 06/03/1896	10/08/1919
<b>BOUILLAUD Armand</b> 26/10/1888	16/10/1918	<b>LUSSAC François</b> 28/08/1884	09/06/1918
<b>CARRASSET Jean-Camille</b> 29/08/1891	10/05/1917	<b>LUSSAC François-André</b> 12/06/1888	05/06/1917
<b>CARRASSET Pierre</b> 06/06/1888	12/05/1918	<b>MINVIELLE Jean-Maurice</b> 05/01/1895	12/11/1915
<b>COURREGES Jean</b> 06/10/1883	25/08/1916	<b>PLANTON Jean</b> 09/11/1885	24/08/1914
<b>DANCHOTTE Jean Etienne</b> 13/07/1887	28/04/1917	<b>POUCHET Jean</b> 15/02/1892	30/08/1914
<b>DOUX Jean</b> 29/04/1890	17/09/1914	<b>ROCHE Jean-Gaston</b> 09/09/1896	13/02/1916
<b>DUBOUIL Camille Pierre</b> 02/06/1893	09/06/1916	<b>SOULAGNET François-Armand</b> 06/04/1892	10/12/1916
<b>DUGUAY Pierre René</b> 07/05/1895	08/03/1917	<b>VENOT Etienne</b> 06/08/1895	04/05/1917
<b>GALISSAIRES Jean</b> 07/10/1892	25/09/1915		
<b>GIRESE Jean-Gaston</b> 26/01/1880	15/01/1916		
<b>JAMET René Georges</b> 09/07/1876	28/08/1916		

Au cimetière de Hure on peut retrouver un peu moins d'une dizaine de sépultures dans le carré militaire. Certains de nos « poilus » morts pour la France y reposent à jamais.



Photo : Gilles

Tous sont morts beaucoup trop jeunes au champ d'honneur : à quel âge sont-ils tombés ? En mémoire, prenez quelques instants pour prendre conscience de leur âge.

**Les communes ont-elles une obligation d'entretien des tombes des soldats Morts pour la France dont les corps ont été restitués aux familles ?** Non. Lorsque les corps des soldats Morts pour la France sont restitués aux familles, à la demande de celles-ci, pour être inhumés dans des sépultures familiales, l'article L.496 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre précise que ces familles perdent le droit à l'entretien perpétuel de la sépulture aux frais de l'État. Il leur incombe alors d'en prendre soin, sans qu'il leur soit possible d'obtenir la réinhumation du corps dans un cimetière national ou un carré militaire.

La tombe du soldat Henri LUMMAUX se trouve en dehors du carré militaire, l'absence de famille pour l'entretenir nous a conduit à prendre contact avec le « souvenir Français » pour remettre en état la pierre tombale et son environnement. Jusqu'à présent, seuls ses anciens amis s'occupaient de l'entretien. Un article sera consacré à Henri LUMMAUX dans la prochaine gazette.





### Effectif des écoles de FONTET

Classe de **Mme VAYSSE**

- 18 élèves en grande section

Classe de **Mme LYDIE**

- 23 élèves en CP

Classe de **Mme VEUILLE**

- 7 élèves en CP
- 17 élèves en CE1

Classe de **Mme BOUCAUD**

- 26 élèves en CE2

### Effectif des écoles de HURE

Classe de **Sylvie CRELOT**

- 13 élèves en petite section
- 7 élèves en moyenne section

Classe de **Anne-Claire BOTHOREL**

- 10 élèves en petite section
- 8 élèves en moyenne section
- 4 élèves en grande section

### Effectif des écoles de LOUPIAC

Classe de **Mme REGNIER**

- 13 élèves en CM1
- 12 élèves en CM2

Classe de **Mme NETTO**

- 13 élèves en CM1
- 12 élèves en CM2

### Les céréales : Du champ à l'assiette

Première région agricole française, la Nouvelle Aquitaine se caractérise par une extrême diversité de climats, de terroirs, de productions animales et végétales. On y recense plus de 71 000 exploitations agricoles dont près de 48 000 cultivent des céréales. Cela représente plus de 53 000 emplois.

La filière céréalière a une place centrale occupant 1,28 million d'hectare soit plus d'un tiers des surfaces cultivées. Le blé tendre et le maïs occupent la majorité des cultures. Le blé dur et l'orge complètent l'assolement.

Dans cette région, nous avons de nombreuses spécialités culinaires connues et appréciées telles que le broyé du Poitou, le cannelé bordelais, le tourteau fromager, le pain corrézien, ... Autant de recettes traditionnelles et de produits emblématiques qui s'appuient sur les céréales pour enrichir le patrimoine gastronomique régional.

La filière céréalière est également complémentaire des productions animales, avec une part importante de la récolte dédiée à l'alimentation des animaux.



Quelques chiffres clefs :

- 25 000 baguettes de 250 grammes peuvent être fabriquées avec un hectare de blé tendre
- 7 700 paquets de pâtes de 500 grammes peuvent être fabriqués avec un hectare de blé dur
- 50 000 paquets de popcorn de 100 grammes peuvent être fabriqués avec un hectare de maïs
- 13 tonnes d'aliments composés pour animaux sont produites grâce à un hectare de céréales.

La filière céréalière est également fortement engagée dans une gestion raisonnable des ressources naturelles. Les agriculteurs qui pratiquent l'irrigation s'engagent sur des mesures adaptant au mieux les quantités d'eau apportées au besoin des plantes telles que l'utilisation de nouvelles variétés plus résistantes au stress hydrique ou la modernisation des matériels d'aspersion.

L'agriculture est un des deux seuls secteurs économiques qui captent plus de CO<sub>2</sub> qu'ils n'en émettent. Chaque année les céréales cultivées dans la région captent l'équivalent des émissions en CO<sub>2</sub> du secteur du transport routier. L'agriculteur est donc un véritable partenaire de la transition énergétique.

Aussi, nous souhaitons à travers ce modeste article remercier tous les agriculteurs de notre commune qui œuvrent sans relâche et avec passion pour nous permettre de nous alimenter quotidiennement.



### Un pipi pour fertiliser le sol ?

Notre territoire est le témoin de l'installation de nouvelles activités. Parmi ces projets l'un d'eux est particulièrement atypique et mérite d'être connu.

Il s'agit d'un projet de valorisation de l'urine humaine en biofertilisation 100% bio prenant vie sur Loupiac de la Réole (Toopi Organic : <https://toopi-organics.com>)



Chaque année en France, 30 milliards de litres d'urine sont générés et ceux-ci souillent 200 milliards de litres d'eau potable.

L'urine humaine est considérée comme un déchet qu'il faut éliminer. Son mode d'élimination actuel, en majorité via le tout-à-l'égout, est problématique pour les stations d'épuration et concerne plus généralement la gestion durable de la ressource en eau. La teneur en azote et micro-polluants de l'urine pose notamment des problèmes de développement d'algues et de perturbation hormonale des poissons.

Pourtant, l'urine humaine a un potentiel de fertilisation avéré en agriculture, au même titre que les urines animales qui sont déjà utilisées par les exploitants. L'urine est riche en azote, phosphore et potassium, soit le triptyque NPK essentiel pour la fertilisation des sols et des cultures. Elle représente donc une vraie alternative aux fertilisants chimiques, fondés sur l'extraction de minerai et l'industrie pétrolière.

L'urine animale est déjà utilisée pour fertiliser les champs alors pourquoi pas l'urine humaine ?

Le lycée de la Réole va installer des urinoirs dans le but de collecter l'urine de ces élèves en partenariat avec cette société. Pourquoi pas, une collecte lors de la fête annuelle de Hure avec l'utilisation de toilettes sèches.

Rassurez-vous ! Nous n'avons pas prévu d'organiser une collecte dans les différents lieux dits mais nous souhaitons simplement adresser à cette initiative un : Hip pipi Houra !!!

### La grande vadrouille des chiens

Nous avons constaté et vous nous avez parfois fait constater, que le nombre de chiens se baladant sur notre commune sans leur maître est en forte croissance.

Lorsque nous appelons les propriétaires on nous explique parfois : « ah mon chien est un peu coureur... dès qu'il sent une chienne en chaleur, il devient très futé... ».

Si cela peut faire sourire de prima bord, il ne faut pas oublier que le propriétaire de l'animal peut voir sa responsabilité engagée notamment en cas d'accident routier causé par l'animal errant ou en cas de dommages causés à autrui. L'actualité de ces derniers mois montre que parfois les conséquences de laisser son chien errer peuvent être dramatiques.

Face à la récurrence et à la passivité de certains habitants, nous sommes au regret de devoir réfléchir à des modes de récupération des chiens errants.

Cela engendrera par conséquent des frais de récupération pour les propriétaires.

Nous allons par ailleurs porter une attention toute particulière aux chiens dits « dangereux » classés catégorie 1 (chiens d'attaque : Pitbull, Mastiff, Tosa, ...) et catégorie 2 (chiens de garde et de défense : Rottweiler, Doberman, ...).

Pour rappel, les propriétaires de ces chiens doivent au préalable suivre des formations et posséder un permis de détention. Ces chiens sont classés « dangereux » de par leurs caractéristiques morphologiques, mais un chien même non classé peut se révéler dangereux et inversement.



Aussi, pour le confort de tous les habitants, nous remercions l'ensemble des propriétaires de tout mettre en œuvre pour éviter que leur animal domestique quitte la propriété et ce même si la femelle d'à côté lui fait les yeux doux.



**Du miel et des abeilles !**

Envie de produire votre propre miel, d'avoir de belles fleurs mais aussi de sauver une espèce animale menacée ? Installez plusieurs ruches dans votre jardin ! Découvrez ci-dessous quelques conseils pour être un bon apiculteur amateur et savourer les précieuses récoltes de vos abeilles...



Avant même de songer à installer des ruches dans votre jardin, deux choses : assurez-vous d'abord, que ni vous, ni votre entourage n'êtes allergiques aux piqûres d'abeilles. Dans l'hypothèse où, par mégarde, vous déclariez une allergie, appelez vite le centre antipoison de votre région. Ensuite, faites appel à un apiculteur pour qu'il vous oriente dans vos choix, qu'il vous donne les astuces à connaître, les précautions à prendre et les recommandations à suivre. Ne vous lancez jamais seul(e) à la hâte.

Il faut également veiller au respect des normes en vigueur propres à l'installation des ruches dans un jardin (nombre de ruches autorisé, distance à maintenir avec votre voisinage et la voie publique, etc.). Pour cela, vous devez vous renseigner auprès de la mairie. Il existe une loi commune à tous.

En tant que futur apiculteur amateur, vous devez obtenir un numéro spécifique à votre statut. Renseignez-vous auprès de la Direction des Services Vétérinaire de votre département. Ne faites pas abstraction de ces consignes, car installer des ruches dans son jardin requiert un encadrement légal, qu'il faut respecter pour votre sécurité, celle des autres, et celle de vos futures abeilles. Dernière chose, contractez une assurance responsabilité civile. Pour cela, renseignez-vous auprès du syndicat apicole de votre département.

Comptez en moyenne 60 euros pour l'achat d'un essaim, et 150 euros pour une ruche. Il est préférable d'acheter trois ruches. Pourquoi trois ? Tout simplement pour anticiper la perte. Si vous n'êtes pas un professionnel, que vous faites de mauvaises manipulations ou que vous ne vous en occupez pas comme il faut vous risquez de perdre votre essaim.

Sachez également que vous pouvez installer des ruches dans votre jardin. Pas besoin de posséder 100 hectares. Tant que votre jardin vous permet de répondre aux normes légales, vous êtes aptes à être le premier apiculteur de votre quartier à condition d'être assez prêt de plantes, arbres et fleurs mellifères.

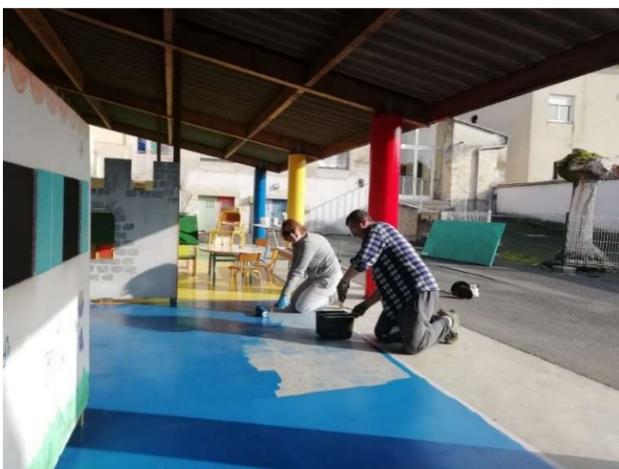
Munissez-vous d'une tenue adaptée que vous pourrez acheter dans une coopérative agricole ou dans un magasin spécialisé.

Sachez qu'en moyenne une ruche produit de 10 à 40 kg de miel par an. Vous aurez donc de quoi manger. Prudence, la première année, il vous sera impossible de récolter leur miel. La quantité produite constitue la réserve alimentaire des abeilles.

Enfin, en plus de pouvoir vous régaler et régaler vos voisins toute l'année, sachez qu'en installant des ruches vous participerez à la sauvegarde de cette espèce aujourd'hui menacée, ainsi qu'à la pollinisation si nécessaire à notre écosystème.

Alors lancez-vous !

**Le sol du préau de l'école maternelle de Hure** a été repeint grâce au financement intégral du SIVOS et avec la participation d'élus de notre commune. Des motifs seront ajoutés sur le sol de la cour afin de finaliser le projet pédagogique des deux enseignantes.



**Terrain de tennis :** Une série d'arbres fruitiers a été plantée pour permettre à nos enfants de la maternelle, de suivre leur évolution, jusqu'à la cueillette annuelle.



**Les Mots mêlés : les lieux dits sur la commune de HURE**



P Ç U W F A D E V C W I X N V U L H C O N S X K Z R J I K K W U S T U  
 C L Q Ç F N H X C F J E X H W Y H X B K T B J Y Y V Ç U X Z Z I B O F  
 S N I F O A F B E R D O I N H O X G F Y S D K E X Y C B X V N G R O G  
 D Z X B M N N X I L M J K I H O J W W E Q J P R X N M J S E L I C O R  
 U U V Z O H C Z N L I B O E U T K J D G R I G E Ç S M X D P I E J H I  
 R C A U Q U L A M H E F A I M H D W N E O N Ç L D E Y N H Y P T F H G  
 I A O L S A R Ç J K Q C E C J U Ç M O P I R X L V V A E T K K P U O O  
 K X Q J O G N N J P V A R C P S J L U K Y L L I I J G I T B K S S W U  
 L E L S M T T U E D Z K R O I Z E H K G Y N W U Ç E Z W W C B D N L L  
 R V S A P D X P Ç T X V I D S U W U Z I O P B C T F R L D E F R W K E  
 S R C V U E L L E M A G A L K V T K N A P Ç G J R U A O U A F J K M N  
 Ç D Ç G N W K R K P T R Z J N T J P M O V E V X F J F J N F C L K S E  
 O Q Z Z U Ç U T E L U O J N E M E B M B Q R V T J C L B D Z A W F D J  
 Ç A U M H L A Y Ç R I T I R Y B P E V I W B F W X C O L I T X L D T T  
 I R Z W R I R T Y J Ç G E A T W B R Ç K R A A Ç H J Q G A T D E E Y V  
 T U Y U Z G K N G W W T Y N F C K D X C Z H B U B S F L O Y E B Y K H  
 Q Y T H L T S U M B O U O I P R U W B Y U U W H D T C D T X X G H T C  
 U X E Ç N H T L E T K T L Ç B D I P J M J D H B D I Z E O V Y X V O V  
 H B X Ç I Ç J C D K U V N B N E F L Q C F T F W A Q L I C V Ç A U Ç Ç  
 A X Z T Z I E S A Ç U I L E K N Q D Y H V Q D B Q U M L Z Q W R U Y E  
 G R L Ç U P A R N A W N L F V I P J V P R H B Q D P B A O E J X B K J  
 Ç W E D O W N A W Y P W H E K R L E C U I O G M M K S L O T V A D I N  
 E A R T D D D V K E Q W M C R V M A F H I B S A I W O U U F J Z G V D  
 F Z E Ç R G E D G N I Y K M M I D I U O O Z Y G B Q J M P C L G S G Q  
 J O Y G E Q L R I V X L F V I G E Q D R N U S N U G Q Ç M F G F D Y A  
 Z O X S B X A N T Y H N S M O E N W Z B I J R T U K E I W T F U N W X  
 C U I E C L M S Z Y N H L S I N Ç E P F W O U Y G O I B P L T G D F G  
 H A B D E R O K F S K Q V N O H L I R G P Q L Q R T Z F O C V Z U J G  
 M N C M T G U S P T V Y H Ç Q K R G E P T C L E U U M Q T R D E L F X  
 W T A J M Z N Z S T M B P D C Z S E N V W M L D O A Q O P U R M W N N  
 M C C Ç D M E V Q F L S U X K K C N N W J K S W B N I F C E K Ç F U A  
 H S K L G Y B Ç R I H Ç Ç D H T A J Y A O D R M E G H R Q B D U I D K  
 L O N G I S S O R C R K S F Y E W T Y H R F E T L D V N E L E E E C V  
 F E Ç C Y A Y F L Ç F R Y I E X P R X J W D P S C U L C B N Ç X P W C  
 G C T V N Z U U X V Q V M X M A Q D Ç G O A V I K G M F T W R F H H P

- CAMGRAN
- DUPOI
- BERDOIN
- GRILHON
- MENJOLET
- JANDENIS
- TUILERIE
- LIBOURNE
- JEANDELAMOUNE
- LEREY
- BERDOUZIN
- LAGAMELLE
- BAUDILLOT
- CAMELARGE
- RIGOULENE
- CUILLEREY
- TURLURET
- LECROS
- LEBOURG
- RENARD
- ROSSIGNOL
- LAURIOLE
- FONJUQUAIRE

**Recyclage des déchets verts :** comme annoncé dans le numéro précédent, nous avons utilisé une benne mise à disposition par l'USTOM, pour d'une part stocker les déchets verts issus de la taille des arbres autour du stade, mais aussi pour permettre à certains habitants de déposer eux même leurs branchages. Le Maire et un employé communal ont aussi débarrassé certains habitants ne pouvant se déplacer avec leur propre véhicule. Pour l'avenir, nous allons étudier la possibilité de louer ou acheter un broyeur, seuls ou avec une autre commune. L'objectif étant la mutualisation des moyens.



Si vous souhaitez amender vos cultures/plantations, Stéphanie MORILLON donne du fumier de cheval vieux de 2 à 3 ans, donc utilisable dès cet automne.



Possibilité de charger des remorques, des sceaux, un sac, un épandeur....

Un potager ou juste un rosier.

Accès disponible à tous les habitants de la commune. Pour obtenir ses coordonnées, n'hésitez pas à nous contacter par les réseaux sociaux ou en appelant la mairie.





**Produits phytosanitaires :**

La commune s'est inscrite dans une dynamique de proscrire les produits phytosanitaires et les engrais chimiques sur son territoire. De même, elle s'est engagée dans le remplacement des produits d'entretien issus de la pétrochimie par une gamme certifiée écologique dans les bâtiments communaux.

Pour les particuliers, de nombreuses marques ont revu les composants de leurs désherbants.

Mais si vous souhaitez faire des économies et vous orienter vers un désherbant naturel, nous vous proposons la recette suivante :

Munissez-vous d'un pulvérisateur, verser 5 litres d'eau, 200 ml de vinaigre et ajouter un kilo de gros sel ou de sel iodé ou de bicarbonate de soude. Mélangez bien pour que le sel ou le bicarbonate se dissolve. Il ne vous reste plus qu'à vaporiser sur les mauvaises herbes.

Lors du prochain numéro, nous vous proposerons une recette naturelle pouvant remplacer certains de vos produits ménagers si vous le désirez.

**Le Cimetière municipal :** Un système de tri des déchets a été mis en place afin de mieux gérer les résidus qui font suite au nettoyage des pierres tombales, plaques cassées, fleurs fanées... avec doublement des contenants au moment de la Toussaint.



*"Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants."*

Antoine de Saint-Exupéry

**Des pins éclaircis pour la bonne cause !**

Tous les jardiniers le savent : après le semis, une fois les plants levés, on procède à l'éclaircissage. Eclaircir permet de sélectionner les plants les plus beaux et vigoureux.

Cette année, il n'a pas été possible d'obtenir les pins habituellement fournis par les pompiers d'Aillas, nous avons donc décidé de planter un sapin en bordure de la plaine des sports afin de pouvoir le décorer chaque année.



**Du paillis et du compost**

L'hiver arrive, et vous voulez protéger vos fleurs ? Avez-vous pensé au paillis de copeaux ?

100% naturel il permet notamment de réguler la température du sol en plus d'augmenter la microfaune utile à la vie du sol.

L'hiver est là et vous souhaitez enrichir le sol de votre jardin avant l'arrivée du printemps ? une solution, le compost 100% local !

Ne courez pas chez votre revendeur préféré ! La commune met à votre disposition un stock de copeaux de bois et de compost gracieusement offert par la commune de Fontet.

Vous pouvez aller vous servir à proximité du conteneur à bouteilles près de l'école.





Certains carrefours pouvant être accidentogènes ont été étudiés par la commission voirie, l'une des premières actions a été de mettre un STOP au carrefour qui se situe en face du lieu-dit BERTRAN en venant de NOAILLAC. La grande route qui va de la zone de Bois Majou au carrefour de LAPALETE, va aussi voir ses règles de circulation évoluées, avec potentiellement une baisse de la vitesse maximale autorisée à 70km/h. Toutes ces modifications se font en concertation avec les communes concernées

Vous avez certainement remarqué que les routes de la commune se dégradent, et continuent de se dégrader. Cette lente dégradation ne date pas d'hier, et à de nombreuses reprises, le ou les employés communaux ont « réparé » certains secteurs. La commission VOIRIE, a démarré ses études, avec plusieurs chiffrages d'entreprises différentes. Notre objectif est de trouver la solution la plus pérenne dans le temps. Les derniers retours devraient nous permettre d'engager des travaux avec une tenue durable. Bien sûr, nous sommes tributaires de la météo, car les travaux engagés sur chaussée humide, ne tiennent parfois pas plus de deux ou trois jours, sur des chaussées très fréquentées. La première phase de travaux s'est déroulée pendant la semaine du 23 Novembre, avec la pose d'un enrobé à froid par les employés communaux. Les travaux définitifs se feront au printemps prochain.



## #1

### JE PASSE A LA GOURDE!

<p>Eau de source : 0,20€/litre</p> <hr/> <p><b>110€</b></p> <p>Eau minérale : 0,40€/litre</p> <hr/> <p><b>220€</b></p>	<p>Eau du robinet : 0,003€/litre</p> <hr/> <p><b>1,65€</b></p> <p>Votre gain</p> <hr/> <p><b>218€/an</b></p>
--	--

**LA BOUTEILLE D'EAU EN CHIFFRES :**

- 10 kg de déchets/an et par personne
- 1 kg de PET = 1,9 kg de pétrole
- Transport moyen : 300 km soit environ 300 kg de CO2
- 1/5 bouteille est recyclée

Chaque année, 8 millions de tonnes de plastiques sont rejetés en mer.

**LES  
PETITS  
CALCULS (SAVANTS)**

Plus d'info(graphie)s :  
[www.les-petits-calculs-savants.fr](http://www.les-petits-calculs-savants.fr)

## #2

### JE PASSE AUX LAMPES A ÉCONOMIE D'ÉNERGIE !

<p>10 ampoules classiques</p> <hr/> <p><b>162€</b></p> <p>10 ampoules fluocompactes</p> <hr/> <p><b>32,50€</b></p>	<p>10 ampoules LED</p> <hr/> <p><b>27€</b></p> <p>Votre gain</p> <hr/> <p><b>135€/an</b></p>
--	--

**L'ECLAIRAGE EN CHIFFRES :**

- 10 à 15% de notre consommation électrique annuelle,
- 25 ampoules par ménage en moyenne,
- 1 ampoule basse conso est amortie en moins d'1 an.

En 2017, 570 millions de tonnes de CO2 n'ont pas été émises dans l'atmosphère grâce aux ampoules à LED, l'équivalent de 160 centrales à charbon ou une diminution de l'empreinte carbone mondiale de 1,5%.

**LES  
PETITS  
CALCULS (SAVANTS)**

Plus d'info(graphie)s :  
[www.les-petits-calculs-savants.fr](http://www.les-petits-calculs-savants.fr)

Retrouvez d'autres astuces sur le site [www.les-petits-calculs-savants.fr](http://www.les-petits-calculs-savants.fr) ou dans notre prochain numéro.



**Mariage 2020** : premier mariage célébré le samedi 19 septembre 2020 par la nouvelle équipe municipale : Monsieur et Madame DELOUBES.



**Octobre 2020** : premier parrainage civil, pour deux enfants de notre commune.

« Le parrainage civil a pour but de célébrer la naissance de l'enfant sans lui donner un caractère religieux. C'est le moyen de donner un parrain et une marraine civil à l'enfant. Il est aussi destiné à faire adhérer l'enfant aux valeurs républicaines. C'est un engagement moral des parrain et marraine vis-à-vis de leur filleul(le). En cas de décès des parents, les parrain et marraine sont investis d'une responsabilité morale. Ils ne sont donc pas forcément tuteurs de leur filleul(le). Le tuteur est désigné par le juge de tutelle et le conseil de famille. Parrain et marraine civils et religieux n'ont aucun droit. Le parrainage civil est établi à la Mairie du domicile des parents uniquement. »

*Nous ne vous donnerons pas la recette du bonheur, nous ne l'avons pas ! Cependant un peu de douceur en cette fin d'année.*

## Crumble aux pommes



Pour 6 personnes

1 kg de pommes

150 g de farine

75 g de beurre

250 G de sucre semoule

☞ Préchauffer le four à 240 °.

- ☞ Eplucher, épépiner et couper les pommes en gros morceaux. Les faire réduire à feu fort pendant 2 minutes avec une cuillère à soupe d'eau puis maintenir la cuisson à feu doux pendant 5 minutes.
- ☞ Mélanger les pommes cuites avec la moitié du sucre.
- ☞ Verser les pommes sucrées dans un moule beurré.
- ☞ Dans un saladier, verser la farine avec le reste de sucre et rajouter le beurre en petit morceaux.
- ☞ Mélanger du bout des doigts afin d'obtenir une pâte granuleuse.
- ☞ Répartir ce mélange sur les pommes et mettre au four pendant 25 minutes.
- ☞ Servez le crumble tiède avec une boule de glace à la vanille pour les plus gourmands.

## Petits soufflés de potiron au comté

Pour 6 personnes

600 g de potiron

4 œufs + 1 blanc d'œuf

10 cl de crème fleurette

60 g de fécule de pomme de terre

100 g de comté râpé

2 cuillères à soupe de beurre

sel, poivre

- ☞ Couper le potiron en petits morceaux et enlever les graines.
- ☞ Les faire cuire 15 à 20 minutes avec une cuillère à soupe de beurre et 2 cuillères d'eau dans une casserole couverte. Saler et poivrer.
- ☞ Mixer afin d'obtenir une purée fluide.
- ☞ Séparer les blancs des jaunes.
- ☞ Battre les jaunes d'œufs et mélanger avec la purée de potiron avec le mixeur, ajouter la fécule de pomme de terre, 1 cuillère de beurre et la crème fleurette.
- ☞ Beurrer les moules et allumer le four à 210°.
- ☞ Placer la préparation dans une casserole à fond épais et faire épaissir le mélange à feu doux pendant plusieurs minutes.
- ☞ Ajouter le fromage râpé en continuant de mélanger.
- ☞ Battre les 5 blancs d'œufs en neige ferme avec une pincée de sel puis les incorporer délicatement dans la préparation.
- ☞ Verser le tout dans les moules et cuire 20 à 25 min.



Signification des lieux dits :

Lors de la précédente édition, nous vous avons proposé des mots mêlés autour des lieux dits de notre village. En établissant ce jeu nous nous sommes interrogés sur la signification de ces noms à consonnance Gascon que nous voyons tous les jours sans nous poser la question.

Pour se faire, nous avons contacté Monsieur Gabriel Balloux amoureux du Gascon local. Nous profitons de cet article pour le remercier vivement.

Ci-dessous ses principales explications concernant les premiers lieux dits :

- **Bazas** : personne originaire de Bazas (facile !)
- **Bertran** : Bertrand.
- **Blazon** : pourrait désigner une propriété de la famille Joly de Blazon dont des membres ont vécu à Meilhan, Couthures, Gaujac...
- **Bouzigue** : désigne une friche (en gascon *desbouziga* "désherber")
- **Cousseau** : nom de famille d'origine vendéenne
- **Dupoi** : le nom de famille gascon Dupoy signifiant "de la colline".
- **Faugas** : nom de famille d'origine bordelaise signifiant "fougeraie"
- **Glaudet** : diminutif de Claude.
- **Gourget** : nom de famille auvergnat que l'on retrouve au Nizan début XIXème siècle.
- **Jantieu** : diminutif de Jean / Jeantieu existe comme nom de famille local.
- **Julians** : Julien / peut-être un nom de famille.
- **Lalégère** : sans doute la femme/fille de Léger.
- **Lamouliasse** : une *mouliasse* est un moulin vieux ou ruiné / (le suffixe -asse est plutôt péjoratif).
- **Lapalète** : hypothèse 1° signifie "la petite pelle" / hypothèse 2° variante ou déformation de *péléte* qui équivaldrait aux toponymes Pélen, Pélène, Palène, Palem. ... désignant des friches / hypothèses 3° femme/fille de Pallet.
- **Larrieu** : nom de famille signifiant "le ruisseau", ou alors "le ruisseau" tout simplement puisqu'on n'est pas loin d'un ruisseau.
- **Litsandre** : forme occitane d'Alexandre, peut-être via le nom de famille limousin Lissandre / il y a eu des Lissandre dans le Libournais.
- **Marchez** : nom de famille girondin (variante de Marchès plus répandu).
- **Mérigau** : diminutif du prénom gascon *Meric* (= Aymeric).
- **Rabèze** : hypothèse 1° adjectif dérivé de *rabe* "navet" / hypothèse 2° déformation du patronyme de Rabese; hypothèse 3° *l'Arabéze* qui serait "l'Arabe" au féminin
- **Le Roc** : rocher.
- **Sanson** : diminutif du prénom gascon *Sanz* (du latin *Sanctus*) ou alors le nom de famille Samson.

Si vous vous intéressez au Gascon n'hésitez pas à consulter les réseaux sociaux suivants :

Site : <http://gasconha.com/>



: <https://m.facebook.com/ReGasPros/> Twitter : <https://twitter.com/ReGasPros>

*Boun Nadaou é bounes hèstes* (bonnes fêtes de fin d'année)

On pourrait aussi dire : *Boun Cap d'An* pour le Nouvel An.

La Saint-Sylvestre s'appelait autrefois Cu d'An (cul d'an) ou joun miquèy (jour des miques)

